



Questions et réponses sur l'initiative sur l'élevage

Existe-t-il des élevages intensifs en Suisse ?

Non, il n'y a pas d'élevage intensif en Suisse. L'agriculture et l'élevage indigènes peuvent compter sur des exploitations familiales avec des troupeaux de taille raisonnable. Nos familles paysannes sont très attachées à leurs animaux de rente. Elles les bichonnent sept jours sur sept. De plus, la Suisse est le seul pays au monde à appliquer des limites juridiquement contraignantes au nombre maximal de volailles, de porcs et de veaux que peuvent détenir les exploitations.

Le nombre d'animaux en Suisse a-t-il augmenté ?

Non, le cheptel total a diminué de 20 % au cours des 40 dernières années. Les UGB porcs ont baissé de 20 %, les UGB bovins ont même reculé de 25 %. Le nombre d'animaux recensés a certes augmenté, car les effectifs en particulier de volailles ont doublé pour satisfaire la demande soutenue en viande de volaille et en œufs indigènes. Cependant, une conversion des unité



de qu'il n'est pas





Les effectifs d'animaux sont-ils de plus en plus importants en Suisse ?

Le nombre d'exploitations agricoles est en diminution constante. Rien qu'au cours des 30 dernières années, 30 000 exploitations ont disparu. La mécanisation et l'automatisation ont permis (et la pression financière a rendu nécessaire) qu'une famille puisse aujourd'hui élever davantage d'animaux qu'auparavant. En conséquence, le nombre moyen d'animaux par exploitation a augmenté. Cependant, il reste très faible en comparaison internationale. Au Danemark, par exemple, une exploitation laitière moyenne compte 200 vaches, contre à peine 25 en Suisse. Par ailleurs, l'espace dont a besoin chaque animal dans l'étable et les autres prescriptions en matière de protection des animaux n'ont pas changé. Davantage d'animaux ne signifie donc pas moins de bien-être animal.

Existe-t-il un lien entre le bien-être des animaux et la taille d'un cheptel ?

Une étude récemment publiée par Santé des animaux de rente Suisse s'est penchée sur cette question. Elle conclut que non, les études scientifiques ne permettent pas de prouver que les grands groupes d'étables ou les grands effectifs ont une influence négative sur le bien-être des animaux. Des prescriptions qualitatives concrètes en matière de protection des animaux et le professionnalisme des éleveurs apporteraient davantage au bien-être animal que des effectifs maximaux.





L'initiative demande que les exploitations d'élevage respectent les exigences de l'agriculture biologique. L'élevage de poules pondeuses, de volailles de chair, de porcs et de veaux connaîtrait les changements les plus importants. De nos jours, une exploitation peut détenir jusqu'à 18 000 poules pondeuses. L'initiative limiterait ce nombre à un maximum de 2000 animaux par poulailler et à un maximum de deux poulaillers par exploitation. Dans l'engraissement des volailles, il serait encore possible d'élever de 500 animaux par poulailler (en principe 6 poulaillers envisageables par exploitation) à l'heure actuelle. Tous les porcs, y compris les truies mères pendant la période d'allaitement, devraient bénéficier de sorties à l'air libre. D'une manière générale, tous les animaux de rente disposeraient de bien plus de place et devraient pouvoir sortir prendre l'air. Les 85 % d'exploitations conventionnelles devraient donc réaménager leurs bâtiments d'élevage et en construire d'autres.

Ne serait-il pas bon que tous les animaux de rente bénéficient d'un bien-être animal encore plus important ?

Bien sûr ! Aujourd'hui, l'offre en produits bio et en autres produits sous label exigée par l'initiative existe déjà. Ces produits représentent hélas une faible part de l'ensemble du marché. En outre, cette offre dépasse la demande. Ce ne sont donc pas les familles paysannes qui freinent le secteur. Des exigences plus strictes sont synonymes de coûts supplémentaires conséquents. De fait, les familles paysannes s'adapteront si les consommateurs décident d'acheter une part

Qu'est-ce que le « bien-être animal » ?

Le bien-être des animaux repose sur les cinq libertés suivantes : absence de faim et de soif, absence de stress physique, absence de douleur, de blessure et de maladie, absence de peur et de détresse, et possibilités de comportements normaux propres à l'espèce. S



comportements normaux
protection des



Est-il vrai que le nombre d'animaux en Suisse est déjà limité aujourd'hui ?

Oui, c'est vrai. La législation suisse est la seule du monde à réglementer le nombre maximal d'animaux par exploitation pour les poules pondeuses (18 000 animaux), les poulets de chair (23 000 animaux pour un poids d'engraissement normal), les truies (250 animaux), les porcs à l'engrais (1500 animaux) et les veaux (300). Aucune limite légale ne s'applique aux vaches et aux autres espèces. Sur ces exploitations, c'est la base fourragère qui est en principe limitante.

Un poulailler pour 18 000 poules pondeuses, est-ce suffisant ?

Tout est relatif. En Allemagne, 35 % des poules pondeuses vivent dans des exploitations de plus de 100 000 animaux. En principe, le bien-être animal ne dépend pas du nombre d'animaux, mais de l'espace dont chacun d'entre eux dispose et de la possibilité d'exprimer les comportements propres à l'espèce. En Suisse, chaque poule dispose du même espace, quelle que soit la taille de son troupeau. Presque toutes ont accès à une aire à climat extérieur, et plus de 80 % à un pâturage. Leur poulailler est équipé de bains de sable pour se nettoyer les plumes, de perchoirs surélevés ou de nids de ponte protégés. La poule est un animal grégaire. La présence d'une multitude de congénères ne l'importe donc pas. Comme elle est myope, la poule ne se rend pas non plus compte de la taille réelle du poulailler.

Quelle solution autre que l'acceptation de l'initiative s'offre à moi si je souhaite en faire encore plus en faveur du bien-être animal ?

Aujourd'hui, il existe



tantissent des



sont en plein essor et qui font toujours plus d'adeptes, constitue souvent une condition préalable. Certains labels tels que le Bourgeon Bio, Demeter ou KAGfreiland vont beaucoup plus loin et imposent aussi des exigences sur la taille des troupeaux, les surfaces d'étable, l'accès aux pâturages et autres. La démarche la plus honnête pour améliorer encore le bien-être animal consiste donc à acheter davantage de produits sous label.

Ne pourrait-on pas se passer de tous les animaux de rente ?

Une agriculture sans animaux de rente n'a aucun sens sur le plan écologique. En effet, les cultures végétales ont besoin d'un apport régulier en engrais pour se développer. L'élevage d'animaux de rente permet ainsi de fermer au mieux le cycle des éléments nutritifs à la ferme. En raison de la topographie du pays, seuls 30 % des surfaces agricoles se prêtent à la culture de denrées servant directement à l'alimentation humaine (fruits, légumes, grandes cultures). Les 70 % restants sont constitués de prairies, de pâturages et d'alpages. Seul l'élevage permet d'utiliser ces surfaces pour l'alimentation humaine. De fait, les bovins, les moutons et les chèvres mangent l'herbe qui y pousse et la transforment en lait et en viande. Par ailleurs, si la Suisse accepte l'initiative et veut encore consommer autant de produits d'origine animale, elle devrait les importer. Or, les normes de l'élevage des animaux à l'étranger sont beaucoup moins sévères qu'en Suisse. De plus, nos animaux de rente consomment environ 365 000 tonnes de sous-produits issus de la transformation alimentaire et participent ainsi à la réduction du gaspillage alimentaire.

Quelles conséquences aurait l'initiative dans les régions de montagne ?

Les régions de mont



s où ne pousse que





pâturages seraient en friche. Le paysage des régions de montagne perdrait une part importante de son attrait ; ce serait une perte séche pour le tourisme et un grand préjudice économique pour les régions rurales. L'alpage est une forme d'élevage très durable. Pour les animaux de rente eux-mêmes, il s'agit d'une sorte de vacances dans les plus beaux endroits, avec beaucoup d'air frais de la montagne et un fourrage riche en herbes.

Comment le secteur agricole suisse promeut-il le bien-être animal ?

Depuis son introduction en 1981, la loi sur la protection des animaux a été révisée à maintes reprises, si bien que l'élevage indigène n'a cessé de s'améliorer. Aujourd'hui, ce dernier se situe à un niveau à nul autre pareil.

Notre législation ne réglemente pas que les besoins d'espace et d'autres aspects quantitatifs : elle comprend aussi un volet qualitatif. Ce volet garantit que l'élevage répond aux besoins naturels des animaux et que ceux-ci ne sont exposés ni au stress ni à la douleur. Les effectifs maximaux d'animaux et les programmes facultatifs « Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux » (SST) et « Sorties régulières en plein air » (SRPA) constituent d'autres spécificités suisses. Dans le cadre des SST, les animaux doivent disposer d'aires de repos et d'exercice, de possibilités d'occupation et de lumière naturelle. La participation à ces programmes progresse de manière constante :

Participation au programme SRPA (référence : Rapport agricole de l'Office fédéral de l'agriculture) :

- Bovins : 84 %
- Porcs : 51 %
- Poules pondeuses : 82 %
- Volailles de chair





• Porcs : 88 %

- Poules pondeuses : 93 %
- Volailles de chair : 98 %

Les dispositions légales sont une chose, mais qu'en est-il de leur mise en œuvre ?

La Suisse se distingue par un système efficace de contrôles. Les exploitations bio, IP-Suisse et Vache mère suisse se soumettent chaque année à un contrôle de base ; les autres exploitations au moins tous les trois ans. Les éventuels manquements entraînent des mesures concrètes et le renforcement des contrôles. Au moins 20 % des contrôles doivent être inopinés. À titre d'exemple, la moyenne de tels contrôles dans toute la Suisse était de 35 % en 2018. Sur les exploitations participant aux programmes SRPA et SST, ce sont 40% des contrôles qui doivent être inopinés. En plus des contrôles de base, les services vétérinaires cantonaux se rendent sur les exploitations pour des contrôles de suivi, des contrôles intermédiaires ou des contrôles en cas de suspicion sur la base de signalements de tiers.

Qu'en est-il de la santé des animaux de rente en Suisse ?

Nombre d'exploitations sont affiliées à des services sanitaires spécifiques et participent à titre volontaire à des programmes dédiés à l'utilisation de ressources favorisant la santé des animaux. Ces services et ces programmes permettent d'améliorer le bien-être animal ainsi que de réduire l'utilisation de médicaments et les coûts de santé. Parmi eux figure par exemple le projet « Onglons sains ». Ce projet vise à prendre soin des onglons (sabots des ruminants et porcins) grâce à un parage (nettoyage/entretien) optimal. Le projet Kometian, lui, promeut la médecine préventive (prévention) dans l'élevage.





sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Et les éleveurs ne s'arrêtent pas en si bon chemin !

Quelles seraient les conséquences générales d'une acceptation de l'initiative ?

Comme toutes les exploitations ne pourraient pas satisfaire aux nouvelles exigences, le nombre d'animaux en Suisse diminuerait. Et comme une réduction importante de la consommation ne devrait pas survenir, il faudrait combler la pénurie d'offre par des importations supplémentaires. Les exigences strictes se répercuteraient en outre sur les coûts de l'alimentation. Le prix des aliments d'origine animale comme la viande, les œufs ou le lait augmenterait 20 à 40 %. Dans le portemonnaie d'un ménage, une telle hausse représente 1800 francs supplémentaires par an. De plus, la liberté de choix disparaîtrait. Tous ces facteurs stimuleraient à coup sûr le tourisme d'achat et nuiraient à l'ensemble de l'économie suisse.

L'initiative met-elle les produits indigènes et les importations sur un pied d'égalité ?

L'initiative demande certes que les importations soient soumises aux mêmes dispositions que les produits indigènes. Toutefois, les doutes quant à savoir si et comment ces dispositions seront mises en œuvre demeurent entiers. En effet, les engagements qu'a pris la Suisse avec l'OMC font que les importations d'œufs pondus par des animaux élevés en batterie ou de viande traitée aux hormones restent autorisées à l'heure actuelle, alors que ces pratiques sont interdites en Suisse depuis de nombreuses années.

L'initiative prévoit un



ans. N'est-ce pas





qu'ils ont compris qu'il s'agissait d'étables, et donc d'investissements à long terme. Cependant, certaines étables devraient déjà être réaménagées au cours de l'année suivant la votation et en respecter les conditions. Les conséquences se feraient donc sentir de manière plus ou moins immédiate.

✓ VÉRIFICATION DES FAITS



Télécharger

Contact

Alliance contre l'initiative sur l'élevage intensif
c/o Union suisse des paysans
Laurstrasse 10
5201 Brugg

Téléphone : 056 462 51 11

E-mail : info@non-initiative-elevage-intensif.ch

